

Concours photo

Natura 2000

« *Regards sur la
biodiversité* »

2026



La Région
Grand Est

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : CONTEXTE ET OBJECTIFS DU CONCOURS

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (PnrFO) est chargé de l'animation de 6 sites Natura 2000 sur son périmètre. Ces sites soulignent la présence d'une biodiversité remarquable et font l'objet d'un programme d'action conduit par le PnrFO.

L'objectif de ce concours est de valoriser ces sites du territoire du PnrFO et de sensibiliser sur la richesse et la fragilité de cette biodiversité remarquable, tout en valorisant des pratiques photographiques respectueuses de l'environnement.

Article 2 : CATÉGORIES

Le concours est divisé en 3 catégories :

1. Paysages naturels Natura 2000 : milieux naturels, paysages emblématiques, zones humides, forêts, prairies ou autres.
2. Oiseaux : oiseaux sauvages photographiés dans leur milieu naturel.
3. Faune et flore : mammifères, amphibiens, insectes, mollusques ou plantes sauvages.

Les animaux domestiques, captifs ou les plantes cueillies ou déplacées sont exclus.

Article 3 : CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

A) LE PARTICIPANT

La participation au concours est ouverte à tous les âges, aux professionnels comme aux amateurs. S'agissant des participants mineurs (moins de 18 ans), leur inscription via l'adresse mail dédiée, doit être accompagnée d'une autorisation du représentant légal sous forme écrite.

B) ÉTHIQUE ET RESPECT DU VIVANT

Toute photographie doit être réalisée dans le respect strict de la faune, de la flore et des habitats naturels.

Les candidats s'engagent à ne pas :

- Déranger les espèces dans leur milieu naturel ;
- ◆ Utiliser des appâts, de la repasse sonore ou des mises en scène ;
- ◆ Dégrader les milieux naturels ;
- Aller à l'encontre de la réglementation en vigueur sur les sites naturels (Réserves naturelles, Arrêté de protection de biotope ...).

C) MODALITÉS DE PARTICIPATION

Chaque participant peut proposer :

- Jusqu'à 2 photographies par catégorie ;
- ◆ Des photographies couleur ou noir et blanc.

Les retouches sont autorisées uniquement si elles restent mineures (luminosité, contraste, recadrage). Les photomontages et l'utilisation de l'intelligence artificielle sont interdits.

Les photos doivent obligatoirement être prises sur un des sites Natura 2000 du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (voir carte) durant l'année 2026.

Les photographies doivent être envoyées avant la date de fin de candidature (voir calendrier) au format numérique (JPEG), sans filigrane, à l'adresse suivante : contact@pnr-foret-orient.fr et doivent être accompagnées :

- D'un titre ;
- ◆ Du lieu de prise de vue ;
- ◆ Du formulaire de candidature signé (Annexe).

Article 4 : CALENDRIER DU CONCOURS

- Ouverture du concours : 1^{er} avril 2026
- ◆ Clôture des participations : 1^{er} août 2026
- Délibération du jury : début septembre 2026
- ◆ Annonce des résultats : début septembre 2026

Article 5 : JURY ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Le jury est composé de représentants du Parc, d'un naturaliste et d'un photographe.

Les photographies seront évaluées selon les critères suivants :

- Respect du thème et des valeurs Natura 2000 ;
- ◆ Intérêt naturaliste ;
- ◆ Qualité esthétique et technique ;
- Capacité de la photo à sensibiliser à la biodiversité.

Article 6 : RÉCOMPENSES

Pour chaque catégorie, un 1^{er}, 2nd et 3^{ème} prix seront remis.

Les lauréats de chaque catégorie se verront attribuer une récompense symbolique (tirage photo, exposition, sortie nature ou publication sur les supports du Parc) et verront leur photographie affichée à la Maison du Parc.

Aucune contrepartie financière ne sera versée.

Article 7 : DROITS D'AUTEUR ET UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

Les participants restent propriétaires de leurs photographies.

En participant au concours, ils autorisent le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient à utiliser gratuitement les photographies sélectionnées et primées dans le cadre de ses actions de communication et de sensibilisation (expositions, site internet, réseaux sociaux, supports pédagogiques), pour une durée de 5 ans.

Le nom de l'auteur sera systématiquement mentionné.

Article 8 : RESPONSABILITÉ

L'organisateur ne saurait être tenu responsable de la perte ou de la détérioration des fichiers transmis.

Les participants garantissent être les auteurs des photographies proposées et assument l'entière responsabilité en cas de litige.

Article 9: ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

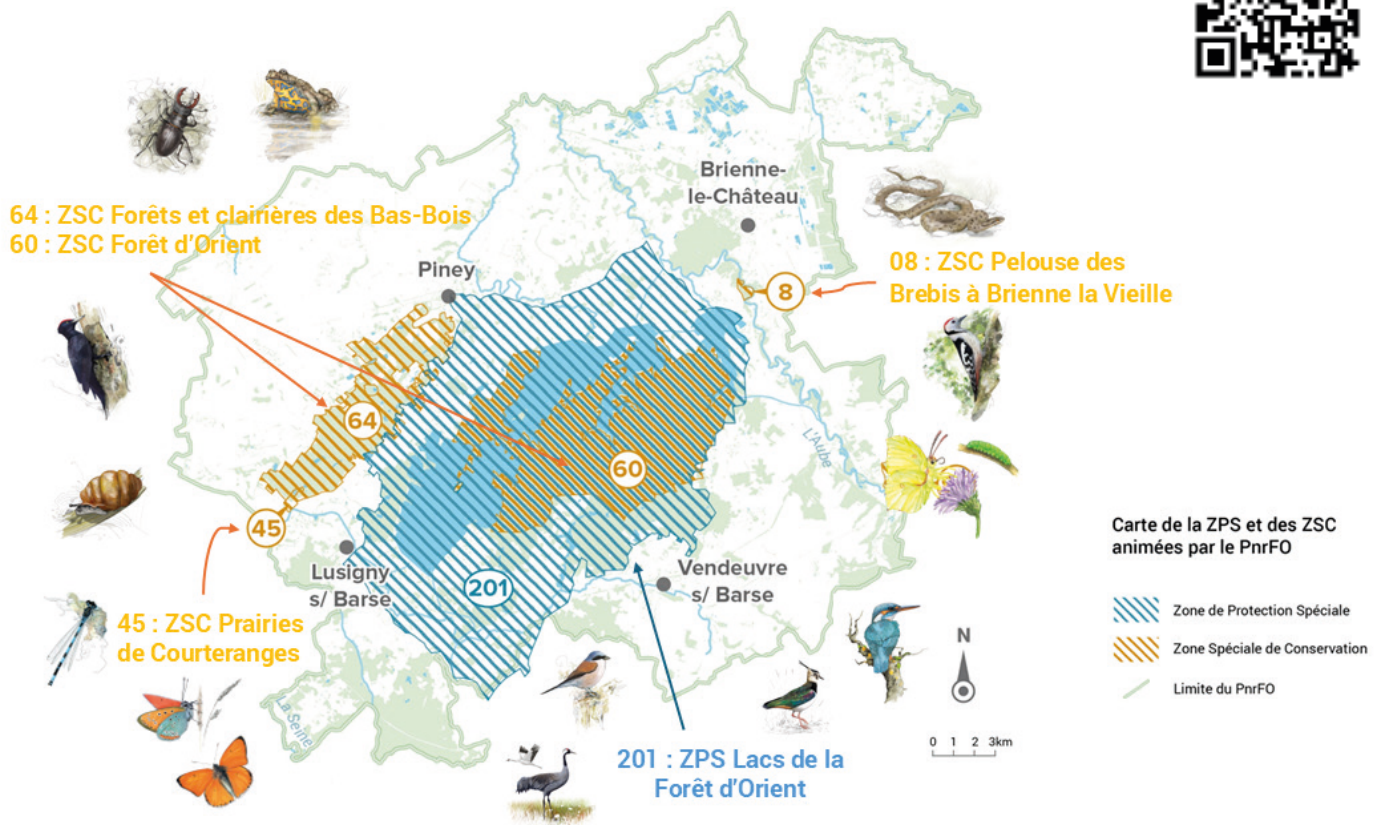
La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours en cas de force majeure.

ANNEXE 1 : OÙ PRENDRE MES PHOTOS ?

Les 6 sites Natura 2000 du Pnr de la Forêt d'Orient offrent une diversité de paysages et d'espèces à observer.

Privilégier les lacs de la Forêt d'Orient (201) et ses prairies humides pour observer les oiseaux, les massifs forestiers des Bas-Bois et de la Forêt d'Orient (60-64) pour les espèces forestières, les prairies de Courteranges (45) pour les insectes des milieux humides ou encore la pelouse des brebis (08) pour les espèces des milieux ouverts.

Vous trouverez ci-dessous la carte des sites Natura 2000 du Parc. Pour plus de précision sur la délimitation des sites, vous pouvez consulter la cartographie en ligne du réseau européen en scannant le QR code :



ANNEXE 2 : FICHE DE PARTICIPATION AU CONCOURS

À envoyer complété et signé à l'adresse contact@pnr-foret-orient.fr lors de l'envoi des photos.

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

.....

.....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et accepter ses modalités,

DATE :

SIGNATURE :